

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1ere SESSION ORDINAIRE POUR 2015

REUNION DU 9 AVRIL

N° 2015/O1/009

REPONSE DE M. PAUL-MARIE BARTOLI

A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR MME MARIE-JEANNE FEDI

OBJET : Mise en œuvre du Schéma Directeur des Routes Territoriales de Corse/ Répartition des investissements routiers entre la Corse du Sud et la Haute-Corse.

Madame la Conseillère,

Comme vous le soulignez, l'actualisation du Schéma Directeur des Routes Territoriales adoptée par notre Assemblée en juin 2011 a concrétisé la volonté de poursuivre la modernisation d'une part, de notre réseau routier territorial et d'autre part, du réseau routier départemental.

Concernant le réseau routier de la Collectivité Territoriale de Corse, cela s'est traduit par la programmation sur dix ans d'environ 500 M€ de travaux, selon une répartition globale entre la Corse du Sud et la Haute-Corse en cohérence avec le linéaire de réseau compris dans chaque département (245 kms soit 42 % en 2A et 331 kms soit 58 % en 2B).

La mise en œuvre du Schéma Directeur n'est pas pour autant linéairement respectueuse de cette proportion du fait des divers degrés d'avancement des études et des procédures liées aux différentes opérations.

Comme vous l'avez souhaité, les services ont procédé à la répartition comptable des investissements routiers mandatés sur les dix dernières années, soit de 2005 à 2014 compris.

Il ressort de cette analyse que sur les 513,37 M€ dépensés (études, acquisitions foncières et travaux inclus), 209,23 M€ l'ont été en Corse du Sud (40,8 %) pour 304,14 M€ (59,2 %) en Haute-Corse.

Vous pouvez remarquer que cette répartition est très proche de la proportion de linéaire du réseau rappelée auparavant.

S'agissant du réseau routier départemental, la Collectivité Territoriale de Corse a signé en décembre 2011 une convention avec chacun des deux départements actant une participation aux investissements visant à moderniser leur réseau à hauteur de 60 M€ sur cinq ans pour chacun d'eux.

La typologie des opérations inscrites est très différente. Le département de Haute-Corse ayant privilégié un nombre limité d'opérations importantes contrairement à la Corse du Sud où les aménagements envisagés sont nombreux et de plus faibles importances.

A ce jour, la haute Corse a bénéficié de 32.960M€ et la Corse du Sud de 22.087M€.

Des demandes sont en cours d'examen et les arrêtés attributifs de subvention seront pris dans les prochaines semaines.

Pour information, je rappelle que le linéaire de réseau est d'environ 2 000 kms en Corse du Sud pour environ 2 500 kms en Haute-Corse.

Par ailleurs, au titre de la deuxième convention d'application du PEI (2007/2013), chaque département a bénéficié d'une subvention de l'Etat à hauteur de 70 % pour un volume de 67 M€ d'opérations.

Ainsi, Madame la Conseillère, vous constaterez que la répartition des investissements routiers de la Collectivité Territoriale de Corse entre la Corse du Sud et la Haute-Corse est équilibrée au regard du linéaire de réseau.

Je vous remercie.